

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 20 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 13 juin 2024 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Stéphane CLOT, Lucie TREMIER, Jean-Louis PILFERT, Gérard LEGOUT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Samuel PILATE

Absent(es) : Christophe DESACHY, Michèle PEIGNIER, Marija MILUTINOVIC, Philippe ROULLEAU, Elisa MELLECC

Mme le Maire demande au conseil la faculté d'ajouter les points suivants au conseil de ce jour :

- Proposition d'acquisition de parcelles boisées
- Convention avec le PETR
- Convention avec ELI

Le conseil se prononce unanimement favorable à cet ajout.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2024

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

24-06-01 DOSSIER PLAN EGLISE

Mme le Maire expose :

Des travaux de réparation sont envisagés dans l'église

Il est proposé au conseil de procéder à une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Eglise – Petit Patrimoine » du Conseil départemental.

Le plan de financement se présenterait ainsi, sur la base des devis obtenus :

Dépenses :

Toit et plancher de l'église	3070 € HT
Croix en chêne	900 € HT
TOTAL	3970 € HT

Recettes :

Subvention département 30%	1191 € HT
Autofinancement	2779 € HT
TOTAL	3970 € HT

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de réparation de l'église et le plan de financement associé et autorise Mme le Maire à procéder à toute demande de subventions au meilleur taux.

24-06-02 VOIRIE

Mme le Maire expose :

Il y a lieu de faire mettre à la côte les tampons du réseau d'assainissement rue Louis Houde, rue Louise Koppe et rue du Château.

Le plan de financement se présenterait ainsi, sur la base des devis reçus

Dépenses :

Travaux HT	2947.04
------------	---------

Recettes :

FDI 50%	1473.52
---------	---------

Autofinancement	1473.52
-----------------	---------

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les travaux exposés ci-dessus, le plan de financement correspondant et autorise Mme le Maire à procéder à toute demande de subventions au meilleur taux.

24-06-03 CONVENTION INSTRUCTION URBANISME

Mme le Maire expose :

A compter de l'entrée en vigueur du PLUi, la commune ne bénéficiera plus de l'instruction gratuite des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Nous devons nous tourner vers le PETR, à Nogent-le-Rotrou, qui assurera l'instruction, moyennant finances.

Afin d'anticiper cette bascule, il convient de signer une convention entre la commune et le PETR.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention présentée ci-dessus.

N°2024-06-04 – SUBVENTION CALCULETTE ECOLE DE NEUILLY

Mme le maire expose :

Le 22 juin se tiendra la kermesse de l'école des Sources à Neuilly sur Eure. A cette occasion une calculette sera offerte aux élèves de CM2. Pour Manou, un élève est concerné.

Il sera demandé une participation financière à chaque commune concernée, au prorata du nombre d'élèves.

Il est demandé au conseil d'approuver cette dépense chiffrée à 24.90 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, accepte la prise en charge par la commune de la participation à l'achat des calculettes offertes aux élèves de CM2.

24-06-05 SUBVENTION DES VOYAGES SCOLAIRES

Mme le Maire expose :

La commune est régulièrement sollicitée par des parents pour l'obtention d'une contribution financière destinée à les aider à payer les voyages effectués dans le cadre scolaire.

Il est proposé au conseil de prendre une délibération à caractère permanent sur ce sujet.

Par le passé, il a été accordé la somme de 50 € aux parents demandeurs.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder à toute famille sollicitant une contribution financière au voyage scolaire de leurs enfants. Le montant de l'aide est fixé à 50 €.

L'aide sera accordé :

- Sur demande écrite des parents
- Après fourniture d'un justificatif précisant le coût et le reste à charge de la famille, ainsi que la participation réelle au voyage.

24-06-06 ALIENATION DE CHEMINS RURAUX ET PARCELLES

Mme le Maire expose :

Comme évoqué lors de précédents conseils, il est prévu de procéder à l'aliénation d'un certain nombre de portions de chemins ruraux de la commune et d'une parcelle ne présentant plus d'intérêt pour la commune.

Il s'agit des chemins ou portions de chemins et parcelles suivants :

- CR n° 52 de la Villedieu à la rivière de l'Eure
- CR n°24 de l'Oiserie à Malzaise
- CR n° 45 dit de la vallée Biquet + CR à Senonches
- CR n° 12bis (Métiveries)
- Parcelle C0165 « Les Ailes Blanches »
- Chemin entre le 17 et le 19 chemin du Boulay Bellisseaux
- Enclave Tourbière des Froux

Mme le Maire présente les plans cadastraux aux conseillers.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour aliéner les chemins, parcelles ou portions de chemins listés ci-dessus, sous réserve du rendu de l'enquête publique à venir.

N°2024-06-07 – ENQUETE PUBLIQUE CESSION DE CHEMINS RURAUX

Mme le Maire expose :

Compte tenu de la délibération n° 24-06-06, il y a lieu de poursuivre cette opération par l'ouverture d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera du 16/07/2024 à 9 heures au 30/07/2024 à 17 heures.

A cet effet, un registre préalablement côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à disposition du public afin d'y consigner les éventuelles observations.

Mme le maire informe avoir rencontré Mme Yvette CHAILLOU, commissaire enquêteur qui sera en charge des opérations et se tiendra à la disposition du public en mairie, aux jours et heures suivants :

- Le 16/07/2024 de 9h à 11h
- Le 20/07/2024 de 10h à 12h
- Le 30/07/2024 de 15h à 17h

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le lancement de l'enquête publique aux dates et conditions précisées ci-dessus.

24-06-08 GESTION DE L'EAU RAD RPQS 2023

Mme le Maire transmet la parole à Mathieu SAULNIER qui présente au conseil le Rapport annuel du délégataire du service de l'eau pour 2023.

Les principales données sont communiquées au conseil :

51.300 m3 d'eau mise en distribution

33200 m3 facturés

100% d'analyses conformes

17 fuites réparées durant l'année

362 abonnés recensés

Prix de l'eau pour une facture type 120 m3 : 2.73 € TTC

Après débat, le conseil, à l'unanimité, prend acte de la communication des données du RAD pour l'année 2023.

24-06-09 CULTURE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE LA STATION D'EPURATION

Mme le Maire expose :

Il a été accordé par le passé à M. Pascal LECOINTRE de cultiver la parcelle sur laquelle est désormais construite la station d'épuration. Une partie de la parcelle reste toutefois disponible.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. Lecointre à cultiver la partie de cette parcelle non occupée par la station d'épuration.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M. Lecointre à cultiver la partie de la parcelle non occupée par la station d'épuration.

24-06-10 CONVENTION DE SUIVI DE TRAVAUX

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par Eure-Loir-Ingénierie en contrepartie de la cotisation annuelle à la mission voirie, notamment une mission de suivi de travaux.

La Communauté de Communes Terres de Perche accompagne notre commune par le biais d'un marché groupé à bon de commandes. Il est possible de faire intervenir Eure-et-Loir Ingénierie dans la continuité de ce marché. En effet, Eure-Loir-Ingénierie propose d'assister notre commune pour les travaux commandés, d'assurer le suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux. Le visa des factures restera à la charge de la commune. Cette intervention nécessite au préalable la signature d'une convention.

Cette convention couvre la réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée et des équipements de voirie, entretien de la signalisation horizontale et verticale et des abords routiers dans la limite de 60 000 € HT par an. Elle est valable jusqu'à la fin du marché et n'est donc pas à solliciter chaque année si le marché est renouvelé. Pour mémoire, le marché à bon de commande est d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023 et renouvelable jusqu'à 3 fois.

Madame le Maire présente la convention permettant de faire intervenir Eure-Loir-Ingénierie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'assistance de Eure-Loir-Ingénierie,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Madame le Maire à la signer avec Eure-Loir-Ingénierie.

Questions diverses

CURAGE DES FOSSES : Madame le Maire informe le conseil

Les pluies très abondantes de cet hiver ont mis en évidence la nécessité de faire procéder au curage d'un certain nombre de fossés, afin d'éviter les inondations chez les particuliers.

Il a été signé un 1^{er} devis pour le curage des fossés situés à L'Oiserie et aux 4 vents pour un montant de 1240 € HT. Les autres chemins concernés seront traités en 2025.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Mme le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les 30 juin et 7 juillet 2024.

Merci à tous les volontaires qui se sont manifestés pour les permanences de tenue du bureau de vote.

PARCELLES BOISEES

Mme le maire informe le conseil qu'elle a reçu, comme la loi l'exige, une offre préférentielle d'acquisition de parcelles boisées par la commune. Il s'agit des parcelles D89 et ZD 31, pour une surface totale de 1 ha 03 a 33 ca

Au prix de 6000 €.

Mme le maire sollicite l'avis du conseil sur l'intérêt de répondre favorablement à cette offre.

ESPACES VERTS

Mme le maire rappelle que notre agent technique a quitté ses fonctions le 18 juin.

Dans l'attente d'un recrutement, il était urgent de trouver une solution provisoire pour l'entretien des espaces verts.

L'entreprise ESPACES VERTS VIGNY a été sollicitée. Le devis proposé s'élève à 2200 € TTC. Leur intervention cessera dès la prise de fonction du nouvel agent technique.

EAU POTABLE

Mathieu SAULNIER informe le conseil du démarrage de la réalisation du schéma directeur d'eau potable intercommunal. Il est désormais possible de recourir aux aides prévues par le Département et l'Agence de l'Eau pour les études et travaux sur les réseaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Le Maire, Stéphanie COUDEL

Jean-Louis PILFERT

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU
(absent)

Gérard LEGOUT

Michèle PEIGNIER
(absente)

Samuel PILATE
(absente excusé)

Lucie TREMIER

Stéphane CLOT

Marija MILUTINOVIC
(absente)

Elisa MELLECE
(absente)

Christophe DESACHY
(absente)